



Ils sont les laboratoires du notariat

Isère le 11 janvier 2016 - Xavier Alix - Notaires - article lu 128 fois



Le conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Grenoble compte six « Instituts de recherche » qui ont fait leur preuve et continuent à développer leurs activités.

Le droit est un univers de mutation perpétuel. Parvenir à suivre, comprendre et assimiler, voire contribuer : les notaires de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes en auraient de plus en plus conscience à en croire l'activité qu'affichent leurs « instituts de recherche » du conseil régional de la Cour d'appel de Grenoble.

Leurs origines remontent à plusieurs dizaines d'années déjà à l'initiative du Conseil supérieur du notariat. Aujourd'hui, le conseil régional de la Cour d'appel de Grenoble en compte six. De véritables « laboratoires » consacrés à l'évolution du droit et dont les activités sont assurées par le volontariat de dizaines de notaires et collaborateurs ainsi que par les deux permanents de la Cour. Chacun travaille à l'actualisation et la diffusion des connaissances sur des thématiques qui leur sont spécifiques : l'Institut notarial du patrimoine et de la famille (INPF), l'Institut notarial des collectivités locales (INCL), l'Institut notarial de l'environnement et de l'espace rural (INERE) ; l'Institut notarial des entreprises et des sociétés (INES), l'Institut notarial de l'Europe et de l'international (INEI) et l'Institut notarial de l'immobilier (INDI).

Jurisprudence, inflation législative exponentielle, internationalisation : leur existence n'est pas de trop pour mettre à jour les connaissances des uns et des autres, professionnels et particuliers. Qu'il s'agisse, pour parler d'exemples récents, de l'impact de la loi Alur (Accès au logement et urbanisme rénové), de la réforme du droit international privé des successions ou encore, de manière plus constante, de la multiplication des décisions de la Cour de Cassation en matière de régime matrimonial, successions et libéralités... « Il y a certes la jurisprudence des tribunaux mais aussi les doctrines et commentaires des auteurs, des universitaires pouvant influencer le droit. Il y aussi le rôle fondamental de la pratique. Bref, on peut très vite être dépassé par toutes ces évolutions. Il faut savoir rester modeste et se remettre en question », estime M^e Nicolas Nicolaïdès.

Ce notaire grenoblois est l'animateur délégué du Comité de développement (Codev) de la Cour d'appel. Il y a 2 ans, le Conseil supérieur du notariat a décidé de créer ces comités partout en France afin de mieux optimiser et coordonner le fonctionnement des instituts de recherche dans chaque Cour d'appel. « Le notre est l'un des seuls à y être véritablement parvenu, à ne pas être, en

somme, une coquille vide. Notre Codev est écouté, avec des budgets et des objectifs clairement définis et votés pour chaque institut par le conseil régional », constate Nicolas Nicolaïdès.

Question de maîtrise budgétaire et de cohérence. Il faut dire que le terreau existant avait de quoi aider à en croire le délégué au Codev. De plus, « nos instances, chambres et conseil régional ont été réceptives à cette organisation, insiste-t-il, il s'agit d'unir les savoir-faire de chacun dans l'objectif d'en faire profiter toute la collectivité que l'on s'adresse aux autres notaires (pour qui la durée de formation continue est de 60 heures sur 2 ans consécutifs, Ndlr) et leurs collaborateurs ou aux collectivités, voire au grand public. » Les instituts effectuent régulièrement des conférences, des actions ponctuelles d'information (par exemple la séance annuelle de présentation de la loi de finances par l'INES) mais aussi des publications selon l'évolution de la législation : *Visions communes*, la lettre d'information juridique à l'attention des élus et collectivités (de l'INCL) ou encore le *Guide des formalités* de l'INES réalisé en partenariat avec les greffiers des tribunaux de commerce. Car le regard du notaire se doit être collectif et faire appel aux autres professionnels du droit, insiste Nicolas Nicolaïdès : « notaires, greffiers, avocats ; experts comptables, nous avons tous à apprendre des uns et des autres... »

Xavier Alix

Les Universités des Instituts

Elles sont en passe de devenir un rendez-vous annuel. Fort du succès de leur première édition en 2014, les « Universités des Instituts » se sont à nouveau tenues en octobre 2015, à Seyssins au Conseil régional des notaires. Un rendez-vous étalé sur trois jours destiné aux notaires et à leurs collaborateurs, bénéficiant ainsi des formations express d'intervenants sur des thèmes d'actualité. « Nous allons probablement réitérer en 2016 ce rendez-vous original qui a très peu d'équivalents en France », annonce Nicolas Nicolaïdès pour qui « il est important de créer un événement récurrent, fédérateur mettant en évidence le rôle de nos instituts : la progression des savoir-faire individuels au profit du collectif. »